

Mot du Professeur Salim Daccache s.j., Recteur de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, à la remise du prix Emile Tyan par le CEDROMA de la FDSP, le vendredi 15 décembre 2017, à 16h30 à l'Amphithéâtre Gulbenkian au CSS.

Je voudrais commencer par remercier Mme le Doyen Léna Gannagé et Mme la Directrice du CEDROMA Marie-Claude Najm et la Famille Tyan d'avoir associé le recteur de l'Université à cet événement qui se déroule une fois les deux ans, la remise du prix Emile Tyan. Je retiens que l'intérêt de ce prix est de contribuer fortement au développement et à la diffusion de la recherche, vocation plus que jamais primordiale de notre Université, et plus spécifiquement de la Faculté de Droit et des sciences politiques en facilitant ainsi la publication des travaux scientifiques de valeur.

De même il est bien intéressant de remarquer que si le prix vise à récompenser une thèse de doctorat, rédigée et soutenue en langue française, il devrait se rapporter directement ou indirectement aux droits des pays arabes étudiés dans une perspective comparatiste avec le droit français, ce qui donne à ce prix une belle et double mission et même une triple mission, la recherche en langue française, un fort regard sur le droit dans les pays arabes et une perspective comparatiste avec le code civil français.

Tout cela ne peut être dissocié du nom de la personnalité qui couronne ce prix, le Professeur Emile Tyan, qui n'a jamais, malgré ses multiples charges dans l'administration, dissocié sa vie de juriste de celle de l'écrivain chercheur et enseignant à la Faculté française de Droit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth où il a formé de très nombreuses générations de juristes, et où il aura été nommé Professeur titulaire en 1938. Lorsqu'on l'évoque pour lui rendre hommage, comment ne pas évoquer d'autres illustres professeurs comme Paul Roubier, Jean Chevalier, Albert Chavanne, J.-L. Sourieux, Pierre Catala ; Jean Baz, Chucri Cordahi, Sobhi Mahmassani, Pierre Gannagé, Negib Aboussouane, Bechara Tabbah, qui ont marqué de leurs empreintes indélébiles tant de textes statutaires et constitutionnels au Liban, en France et dans les pays arabes. Nous savons que, parmi cette longue série, sa science juridique a fait d'Emile Tyan une figure emblématique du corps professoral

de la Faculté. L'intérêt juridique l'a incité à s'intéresser aux droits des non musulmans dans les pays arabes et à devenir un auteur écouté comme membre associé au comité de rédaction de l'Encyclopédie de l'Islam.

Nous le savons : Emile Tyan a été l'artisan de grandes réformes législatives en droit libanais ; mais ce fut un homme de principes et une personnalité libre : il a refusé l'ingérence du pouvoir politique dans les affaires juridiques et le travail de la magistrature, ce qui l'a mené à démissionner à deux reprises de ses postes de Premier Président de la Cour de cassation et de ministre de la Justice, pour préserver ses principes et ses convictions. Mais depuis, la vengeance a été cinglante, les politiciens, dans un dernier sursaut, se sont partagés récemment entre eux les postes de la magistrature de telle manière que les intérêts particuliers l'emportent largement sur les intérêts universels et que la liberté du magistrat devient l'otage des injonctions des politiciens.

Enfin, disons que nous sommes ici aujourd'hui pour féliciter et rendre hommage à deux de nos valeureux enseignants de la Faculté de Droit qui ont préparé deux thèses de valeur, fruit de leur engagement dans la recherche chacun dans un domaine déterminé.

Les deux lauréats ont suivi des études de droit à la Faculté de droit de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Et les deux sont actuellement enseignants cadrés à la FDSP, et très appréciés de leurs étudiants et de leurs collègues :

- Monsieur Rizk Zgheib (pour sa thèse : *L'eau et son partage au Levant : enjeu juridique au service de la paix*), thèse en droit public soutenue à l'Université Panthéon-Assas Paris II ;
- Monsieur Samer Ghamroun (pour sa thèse : *Effets d'Etat. Les juges des enfants, les tribunaux de la charia et la lutte pour la famille libanaise*), thèse en sciences de l'homme et de la société, soutenue à l'Ecole Normale Supérieure de Cachan.

Je ne prétends pas connaître les dimensions cognitives des questions de l'eau et des décisions des juges d'enfants pour pouvoir en parler. Mais sachez, chers lauréats, que l'on vous apprécie déjà pour vos propres thèses, mais

encore pour votre courage d'avoir initié ces travaux fatigants de recherche et d'avoir atterri sur la bonne planète. Je dirais que vous méritez une félicitation à titre proleptique : vous allez devenir avec d'autres, et c'est la joie de votre Doyen, non seulement des enseignants parmi d'autres mais des initiateurs d'une nouvelle école de recherche scientifique dans le domaine juridique qui continue celle d'Emile Tyan et ses consorts des années 1930 et 1940 et qui peut peser sur le cours des choses y compris politiques. Les études juridiques sont des promesses de transformation culturelle, sociale et humaine par l'action des juristes enseignants chercheurs. En cela le Liban en a besoin et l'USJ vous promet son aide et son appui.